

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 25 mai

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Sébastien OLIVIER, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, Angelo MANIERI, Marine TOINON, André GACHET, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Gérard DI FRUSCIA, Guylaine FAYOLLE, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Gérard DI FRUSCIA à Jean-Paul FERRE, Guylaine FAYOLLE à Nathalie FERNANDEZ, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Yvette VERNIERE.

Délibération n°2023 05 14

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 06 avril 2023, huit décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions concernent le foncier.

(2023/13) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°2750 et E n°3164 (pleine propriété), E n°3165 et E n°3170 (1/3 indivis) située «8 avenue Jean Moulin». (2023/14) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°3092 située «2 A rue des Salles».

(2023/15) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section D n°2430 et D n°2432 situées «7 Lot. Le Jardin des Prébendes».

(2023/16) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur les parcelles cadastrées section E n°1953, E n°3172, E n°3174 et E n°3176 situées «4 Promenade du Canal».

(2023/17) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section E n°1371 située «18 avenue de Larzailier».

(2023/18) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 24/04/2023 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2372 située «2 Lotissement Le Pré du Bourg».

(2023/19) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/05/2023 : division d'une parcelle E n°2335 située «9 B rue Benoît Malon».

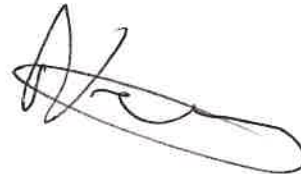
(2023/20) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/05/2023 : division d'une parcelle E n°3177 située «7 rue Benoît Malon».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire

Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{ER} juin 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,
Yvette VERNIERE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :